

# Inégalités numériques en mobilité partagée

Els Keytsman De Ronne

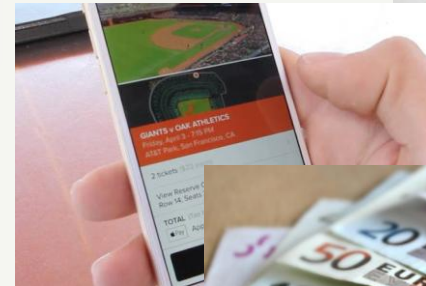
# Signalements

304 signalements

Biens et services, publiques et privés

Quel problème?

- **Exclusivement** numérique
- Option non-numérique mais **plus chère** ou **peu accessible** ou **fortement déconseillée**
- Problème **d'accessibilité** numérique

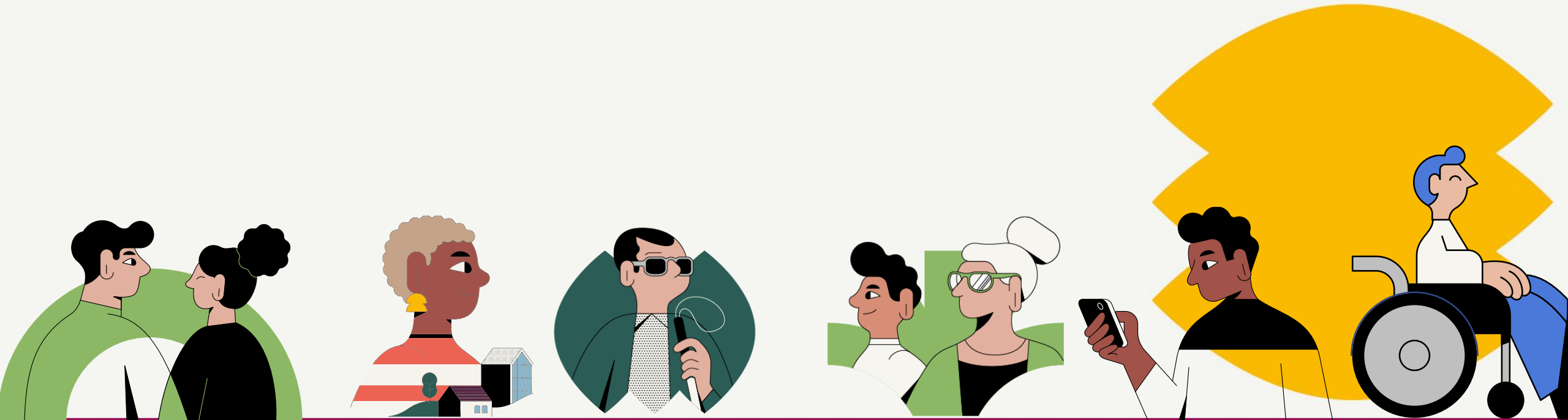


# Dans la lumière de la législation antidiscrimination



# Critères protégés

le handicap, l'état de santé, l'âge, la fortune, l'origine et la condition sociale, l'origine nationale ou ethnique



# Forme de discrimination

## Distinction indirecte

*la situation qui se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique **apparemment neutre** est susceptible d'entraîner, par rapport à d'autres personnes, un **désavantage particulier** pour des personnes caractérisées par un ou plusieurs des **critères protégés***



## Forme de discrimination

### Refus d'aménagements raisonnables pour des PSH

*mesures appropriées*, prises *en fonction des besoins* dans une situation concrète, pour permettre à une personne handicapée *d'accéder, de participer et progresser* dans les domaines pour lesquels cette loi est d'application, sauf si ces mesures imposent à l'égard de la personne qui doit les adopter une charge disproportionnée.

Cette charge n'est *pas disproportionnée* lorsqu'elle est compensée de façon suffisante par des mesures existant dans le cadre de la politique publique menée concernant les personnes handicapées



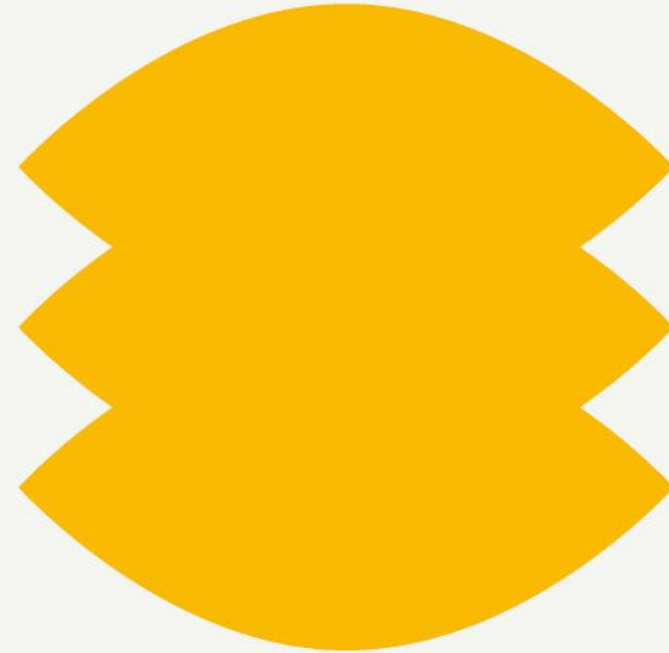
# Justification?

## Discrimination indirecte?

*“Toute distinction indirecte fondée sur un ou plusieurs des critères protégés constitue une discrimination indirecte,*

*- à moins que la disposition, le critère ou la pratique apparemment neutre qui est au fondement de cette distinction indirecte soit objectivement justifié par un but légitime et que les moyens de réaliser ce but soient appropriés et nécessaires; ou,*

*- à moins que, en cas de distinction indirecte sur base d'un handicap, il soit démontré qu'aucun aménagement raisonnable ne peut être mis en place.”*



# Méthodologie Unia

## Dossiers individuels



## Avis

Avis relatif à l'impact de la digitalisation

[\(lien: Unia\)](#)



## Négociations

Organisations sectorielles



## Procédures

Bruxelles numérique  
(Cour constitutionnelle)

Politique tarifaire  
SNCB



## Plainte Collective

Comité européen des droits sociaux



# Nos recommandations



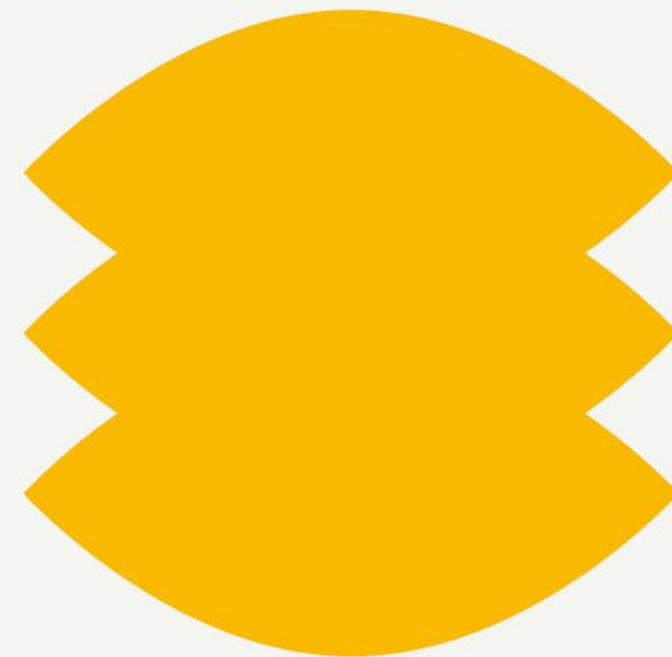
**Garantir légalement les différentes modalités d'accès** à l'ensemble des services d'intérêts généraux



**Refuser le tout numérique**



Améliorer **l'accessibilité du numérique**



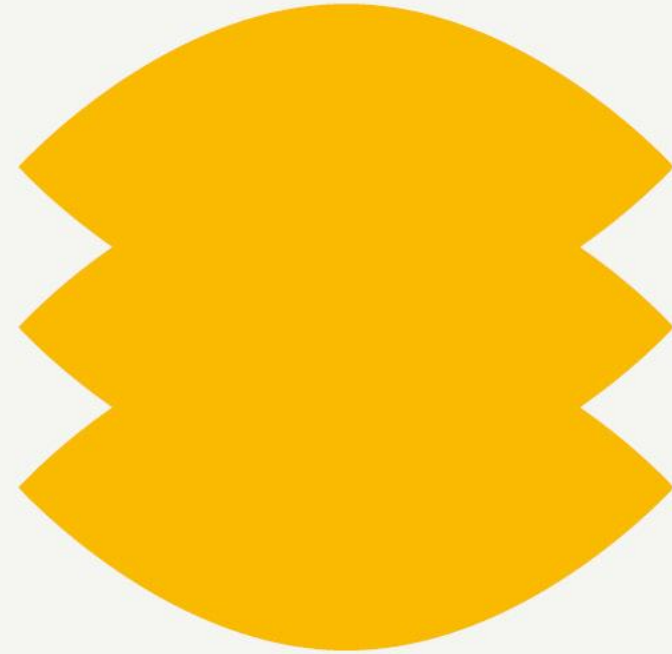
# Nos recommandations



Favoriser **le soutien et le dialogue** sur les difficultés liées à la numérisation



Tenir compte de la réalité des **groupes vulnérables**





unia.be   